

HONORAIRES⁽¹⁾ **CHARGE VENDEUR**

(1) HONORAIRES TTC (8,5% TVA) CHARGE VENDEUR AU 01/01/2020

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

PRIX DE VENTE DE	0€ à 100 000 €	FORFAIRE 10 000€
PRIX DE VENTE DE	100 001 à 200 000 €	9% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE	200 001 à 300 000 €	8% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE	300 001 à 400 000 €	7% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE	400 001 à 500 000 €	6% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE	500 001 à + €	5% TTC DU PRIX DE VENTE

MANDAT exclusif (hors mandat REUSSITE & by Orpi): Diagnostics OFFERTS
lors de la convention de vente signée par l'agence

ESTIMATION ECRITE : 400 € TTC
ELABORATION DE BAIL : 350 € TTC

TRANSACTIONS SUR LOCATIONS

Locations vides – Loi 1989 :

Constitution de dossier du locataire à la charge du bailleur :

75€

Honoraires de visite, constitution de dossier et de rédaction de bail partagés par moitié entre le bailleur et le preneur : **16 € TTC par m2 de surface habitable**

Honoraires de réalisation de l'état des lieux, partagés par moitié par le bailleur et le preneur :

6 € TTC par m2 de surface habitable**

Locations professionnelles ou commerciales :

Honoraires d'entremise, de négociation, de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail :

3 mois de loyer CC HT à la charge du locataire

Locations meublées

Honoraires d'entremise, de négociation, de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail :

Idem location vide – loi 1989

** Sans pouvoir dépasser un mois de loyer CC pour le bailleur comme pour le preneur.